

Ecole de Musique de Souillac

Bulletin d'inscription – 2019/2020



Nom & prénom responsable légal : _____ **Noms/prénoms des adhérents :** _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ **Mail :** _____

Préciser la discipline enseignée	Tarif mensuel		Votre cotisation mensuelle
	cté des cnes CAUVALDOR	Hors cté de cnes	
EVEIL MUSICAL de 4 à 6 ans			
1 ^{er} adhérent :	12 €		
2 ^{ème} adhérent :	10 €		
INSTRUMENT ENFANTS (1/2 h pour le 1^{er} cycle et 3/4 h pour les cycles 2 et 3/semaine) : Cours donnant droit gratuitement à <i>la chorale enfant, la formation musicale, une pratique collective</i>			
1 ^{er} adhérent :	37 €	41 €	
2 ^{ème} adhérent :	34 €	38 €	
3 ^{ème} adhérent :	31 €	35 €	
4 ^{ème} adhérent :	28 €		
Chorale enfant – 18 ans (enfant non inscrit en instrument)	10 €		
INSTRUMENT (1/2 h pour le 1^{er} cycle et 3/4 h pour les cycles 2 et 3/semaine) : ATELIER DE CHANT MENSUEL (1 samedi par mois) Cours donnant droit gratuitement : à <i>la chorale, à la formation musicale, à une pratique collective</i>			
1 ^{er} adhérent :	40 €	44 €	
2 ^{ème} adhérent :	37 €	44 €	
2 ^{ème} instrument :	22 €	24 €	
COURS COLLECTIFS NON INSCRITS EN INSTRUMENT			
Ensemble instrumental	15 €		
Formation musicale seule	15 €		
Formation musicale (si élève chorale, ensemble instrumental)	5 €		
Chorale 1 ^{er} Adulte	18 €		
Chorale 2 ^{ème} Adulte	15 €		
Culture musicale	15 €		
Location d'un instrument	10 €		
TOTAL COTISATION MENSUELLE			
Adhésion familiale annuelle			25 €
TOTAL ANNUEL = montant mensuel x 10 + adhésion annuelle de 25 €			
Règlement le...../...../..... avecchèques de€			

Toute inscription implique que les paiements de l'année précédente soient régularisés.

Le paiement est possible par prélèvement automatique, merci de remettre à cet effet avec votre inscription un RIB, ainsi que le mandat de prélèvement SEPA dûment rempli et signé. **Sinon remettre 1 chèque du montant de la cotisation annuelle (10 mois) à l'ordre de l'école de musique de Souillac, ou bien possibilité de remettre 3 chèques (un chèque encaissé par trimestre).**

Annulation d'inscription : Tout abandon notifié par courrier recommandé au secrétariat de l'école de musique **avant le 18 octobre 2019** sera pris en considération. Passée cette date, tout démissionnaire reste redevable de sa cotisation en totalité auprès de l'école de musique pour l'année entière (sauf cas exceptionnels, déménagement, longue maladie, accident..).

J'autorise l'école de Musique de Souillac à utiliser l'image de mon enfant en dehors de ses locaux, soit sur le blog/le site de l'école, sur des CD roms ou DVD de rencontres, sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir l'école de Musique.

A..... le

Signature des parents ou représentant légal